

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 08 janvier 2013
à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 08 janvier 2013 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.

Présents : MM. INGLES. COLL. Mme MARTIN. M. BRUNET. Mme CHENAULT. MM. FAYOS. ROSELL B. ROSSELL S. SOLA. VINCENT.

Absents : Mr ARTAUD donne procuration à Mr ABEL
Mmes FABRE. GARCIA. M. ESPEUT.

Secrétaire de Séance : Mme CHENAULT Véronique.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2012.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 11 décembre 2012 à l'approbation de l'Assemblée dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme. Versement des acomptes subvention avant le vote du Budget Primitif 2012 :

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il conviendrait de verser une avance au titre de la subvention allouée à la Régie Municipale de l'Office de Tourisme afin que celle-ci puisse faire face à ses charges de fonctionnement du 01 janvier au 30 avril 2013.

Le montant total de l'avance s'élève à 140 000€. Cette somme sera inscrite sur le Budget Primitif 2013 de la Commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le versement de l'avance au titre de la subvention allouée à la Régie Municipale de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2013.

Vote : Unanimité.

2. Syndicat Intercommunal à Vocation Unique. Versement des acomptes participation de la Commune avant vote Budget Primitif 2013.

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée qu'il conviendrait de verser en cas de besoin des acomptes au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique au titre de la participation de la Commune pour l'année 2013.

Le montant total des acomptes s'élève à 200 000€. Cette somme sera inscrite sur le Budget Primitif 2013 de la Commune.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le versement de ces acomptes alloués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour l'exercice 2013 au titre de la participation de la Commune.

Vote : Unanimité.

3. *Marché Public. Bâtiment Médical et Bâtiment CRS à Bolquère : Choix de la Société pour les missions de contrôle technique et Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS).*

Dans le cadre du projet de création d'un Bâtiment Médical et d'un Bâtiment CRS sur la Commune de Bolquère, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est indispensable de désigner une Société pour effectuer la mission de contrôle technique et la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la mission de contrôle technique est nécessaire pour les constructions recevant du public. Quant à la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé, celle-ci a pour but de s'assurer de la Sécurité et de protéger la santé des travailleurs.

Ce dernier fait part à l'Assemblée qu'une procédure de consultation a été lancée par le Cabinet ARCHI CONCEPT, maître d'œuvre de l'opération, auprès de quatre Sociétés :

- Société DEKRA
- Société SOCOTEC
- Société VERITAS
- Société APAVE.

Le Cabinet ARCHI CONCEPT a procédé à l'ouverture des plis et à une analyse détaillée des offres de chaque Société.

Monsieur le Maire présente le tableau d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre aux membres du Conseil Municipal. (tableau joint au présent compte rendu).

Au vu de l'analyse effectuée, Monsieur le Maire a constaté que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la Société APAVE et décide d'attribuer le marché relatif à ces missions à la Société APAVE pour un montant total de 18 095.00€HT.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver son avis et sa décision et de l'autoriser à signer le marché avec l'attributaire ci-dessus désigné ainsi que tous les actes afférents au marché.

Vote : Unanimité.

4. *Personnel. Ouverture de postes.*

- **Création poste de technicien.**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'un agent peut être promu au grade de Technicien suite à une promotion interne au 10 janvier 2013 et de fermer simultanément le poste vacant d'Agent de Maîtrise Principal.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - décide de créer un poste de Technicien selon les modalités précisées ci-dessus.

- **Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} Février 2013.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité – décide de créer un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps complet comme détaillé ci-dessus.

5. Urbanisme.

○ Projet échange de terrain avec ICADE - Zone 2NA.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, afin qu'il présente ce point.

Ce dernier fait part à l'Assemblée que dans le cadre du projet non achevé en entrée de station, la Société ICADE a un projet de lotissement sur la parcelle cadastrée AH2.

Ce projet impliquerait une liaison routière avec la parcelle communale mitoyenne cadastrée AH3.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre Inglès indique qu'afin de ne pas tronquer le projet, la Société ICADE propose à la Commune un échange de terrain de même nature et de même quantité.

Au vu de ces données, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur le projet présenté et plus particulièrement sur le projet de découpage et d'échange.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité – donne son accord sur le projet présenté ainsi que sur le projet de découpage et d'échange et décide que les frais de géomètre prévus pour ce projet soient pris en charge à 50% par la Commune et à 50% par la Société ICADE.

○ Projet commerces Zone 1NA.

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à la fin de la séance du Conseil Municipal.

○ Point des UTN.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, afin qu'il présente ce point.

Celui-ci fait part à l'Assemblée que le Parc Naturel Régional est en phase de finaliser le document d'occupation des espaces naturels.

Il indique que le Conseil Municipal est invité à faire connaître ses intentions au sujet des projets et autorisations UTN de la Commune de Bolquère afin de décider du devenir de chaque opération.

Monsieur Jean-Pierre Inglès énumère les différents projets ou autorisations de la Collectivité, à savoir :

1. UTN du 7 mai 1987 : plan pluriannuel de développement touristique (Font-Romeu/Egat/Bolquère).
2. UTN du 3 mars 1997 : projet «Bolquère-Pyrénées 2000».
3. Autorisation UTN du 11 avril 2000 : Développement immobilier sur le site de Pyrénées 2000 (logements individuels). Autorisation UTN du 17 février 2005 : Construction d'hébergements touristiques sur une zone classée 1NA à Bolquère (24 500 m² d'hébergement soit 2000 à 2400 lits et un magasin d'alimentation).

4. Autorisation UTN du 13 juin 2006 : Aménagement du domaine skiable de Font-Romeu/Pyrénées 2000 – Création de 5 pistes de ski – Piste noire – Piste verte de Farneil et bleue du Secteur Nord – Piste rouge et bleue des Aveillans.

Après avoir entendu Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire,

le Conseil Municipal - à l'unanimité - décide du devenir de chaque projet ou autorisations citées ci-dessous :

1. UTN du 7 mai 1987 : plan pluriannuel de développement touristique (Font-Romeu/Egat/Bolquère) : **Projet abandonné. Refus UTN.**
2. UTN du 3 mars 1997 : projet «Bolquère-Pyrénées 2000» : **Projet abandonné. Refus UTN.**
3. Autorisation UTN du 11 avril 2000 : Développement immobilier sur le site de Pyrénées 2000 (logements individuels) : **Autorisation maintenue - UTN réalisée.**
4. Autorisation UTN du 17 février 2005 : Construction d'hébergements touristiques sur une zone classée 1NA à Bolquère (24 500 m² d'hébergement soit 2000 à 2400 lits et un magasin d'alimentation) : **Autorisation maintenue - Travaux partiellement réalisés.**
5. Autorisation UTN du 13 juin 2006 : Aménagement du domaine skiable de Font-Romeu/Pyrénées 2000 – Création de 5 pistes de ski –
 - Piste noire : **Autorisation abandonnée - Travaux non engagés.**
 - Piste verte de Farneil : **Autorisation maintenue - Travaux en cours de réalisation.**
 - Piste bleue du Secteur Nord : **Autorisation maintenue - Travaux en cours de réalisation.**
 - Piste rouge des Aveillans : **Autorisation maintenue - Travaux non engagés.**
 - Piste bleue des Aveillans - **Autorisation maintenue - Travaux non engagés.**

6. Subventions. Plan de Sauvegarde Intercommunal : Modification du plan de financement.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Inglès, Adjoint au Maire, afin qu'il présente ce point.

Ce dernier expose à l'Assemblée une modification apportée au financement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), objet du point n°5 du Conseil du 12 juin dernier.

En effet, la Commune de Targasonne a communiqué cette information suite à la réunion tenue le 20 novembre dernier.

Une subvention d'un montant de 14 700.00€HT représentant 30% du montant total de l'opération estimé à 49 000.00€HT a été attribuée par le Conseil Général au Groupement de Commandes Bolquère/Font-Romeu/Eyne/Targasonne dont la Commune de Targasonne est Coordonnateur.

Pour ce qui est de la subvention sollicitée au titre du FEDER - Fonds Européen de Développement Régional - il convient d'apporter une modification au plan de financement établi.

Deux risques concernant notre Commune ne sont pas subventionnables, à savoir les Risques Rupture de Barrage et Transport de matières dangereuses.

Compte tenu des éléments apportés, le montant estimatif pour l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde est modifié dans le cadre de ce dossier, passant de 17 940.00€TTC à 14 352.00€TTC pour une subvention demandée pour notre Commune de 50% du coût total de l'opération soit 7 176.00€TTC.

La subvention totale (Département et FEDER) est de 11 676.00€ réparti en HT à 4 500€ et en TTC à 7 176€ soit 65.08% du montant total de l'opération chiffrée à 17 940.00€TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de cette modification.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - se prononce favorablement sur l'approbation de la modification apportée au financement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

7. *Mutuelle. Labellisation.*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que jusqu'à ce jour, seuls les agents mutualistes MNT bénéficiaient d'une participation financière de la Collectivité de l'ordre de 15%.

A compter du 1^{er} Février 2013, la Commune est tenue de fixer un montant et non un taux de participation et ce pour tous les agents cotisant à une mutuelle «LABELLISEE».

Ainsi, il a été demandé aux Agents de fournir un certificat de labellisation de leur mutuelle.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant du remboursement.

+

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - décide que le montant du remboursement partiel aux agents cotisant à une mutuelle labellisée sera de 9€ et confirme que cette mesure sera applicable au 1^{er} Février 2013 après avis du Comité Technique Paritaire.

8. *Assurances. Renouvellement contrat prestataire : conseil en assurance.*

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Cabinet RISK MANAGER CONSULTANTS assiste depuis de nombreuses années, la Commune de BOLQUERE dans la gestion des dossiers d'assurances.

Ce Cabinet propose à la Commune pour l'année 2013 une convention de mission d'assistance en matière d'assurances. La mission est conclue pour une durée de 12 MOIS à effet du 01 Janvier 2013 non reconductible.

Le montant des honoraires annuels s'élève à 3 000.00€HT soit 3 588.00€TTC.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la convention de mission d'assistance en matière d'assurances relative à l'année 2013.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - accepte la proposition du Cabinet RISK MANAGER CONSULTANTS et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.

9. *Dossiers subventions. Divers programmes.*

Plusieurs projets sont et vont être lancés durant l'année 2013.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur les différents projets à retenir afin de pouvoir procéder aux demandes de subventions auprès de différents organismes financiers.

5. Urbanisme.

- **Projet commerces Zone 1NA.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement de la Zone 1NA à Bolquère/Pyrénées 2000.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'un avis a été lancé sur l'Indépendant. Quatre aménageurs ont retiré le cahier des charges auprès du Service de l'Urbanisme.

A la date limite de réception des offres, un aménageur en l'occurrence la Société Héritage n'a pas donné suite à ce dossier. En revanche, les aménageurs SIMEG et HMC ont adressé chacun un projet.

Monsieur le Maire distribue à chacun des groupes de travail le projet afin que ces derniers en prennent connaissance.

Par la suite, Monsieur le Maire fait un tour de table et invite les élus à exprimer des avis et des remarques sur le projet.

Après avoir entendu chacun d'entre eux, Monsieur le Maire préconise de rencontrer, avec l'ensemble des élus, les aménageurs afin de répondre aux questionnements issus du tour de table.

Pour conclure, ce point n'a fait l'objet d'aucune décision du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES.

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 22 heures 55.

Jean-Pierre ABEL Maire	Jean-Pierre INGLES Adjoint	Jackie COLL Adjoint
Françoise MARTIN Adjointe	Jean-Louis BRUNET Adjoint	Jean-Yves ARTAUD Conseiller Municipal procuration à J.P.Abel
Véronique CHENAULT Conseillère Municipale	Philippe ESPEUT Conseiller Municipal	Laurence FABRE Conseillère Municipale
Claude FAYOS Conseiller Municipal	Joëlle GARCIA Conseillère Municipale	Bernard ROSELL Conseiller Municipal
Serge ROSSELL Conseiller Municipal	Daniel SOLA Conseiller Municipal	Thierry VINCENT Conseiller Municipal

